

## DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES FRICHES INDUSTRIELLES : LA MÉTROPOLÉ DE LYON À LA RECONQUÊTE DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE

par Alain Dumestre<sup>1</sup> et Julien Lahaie<sup>2</sup>

Territoire géographiquement central et économiquement stratégique pour la Métropole de Lyon, la Vallée de la Chimie est la porte d'entrée sud de l'agglomération lyonnaise. Berceau de la chimie française (chimie de synthèse, chimie de spécialité, pétrochimie, raffinage), avec des acteurs mondiaux comme Total, Arkema, Solvay, Bluestar Silicones, Engie ou encore IFP Energies Nouvelles.

La Métropole de Lyon porte un ambitieux projet directeur de développement et d'aménagement pour la Vallée de la Chimie à l'horizon 2030. Il vise (1) à conforter le caractère industriel et de Recherche et Développement (R&D) en relation avec les mutations des filières chimie, énergie et environnement, (2) à favoriser une meilleure intégration de cette vallée singulière dans l'agglomération lyonnaise.

L'Appel des 30, initié en 2014, vise à valoriser de manière volontariste les gisements fonciers mobilisables pour l'accueil d'activités économiques et technologiques qui conduiront à la Vallée de la Chimie de demain.

Cet appel à projets innovant et au partenarial, lancé en septembre 2014 et en septembre 2016, implique 30 acteurs du secteur privé et public pour valoriser une centaine d'hectares de friches industrielles publiques et privées à vocation économique. L'objectif est d'implanter des activités nouvelles dans les domaines de la chimie, de l'énergie et de l'environnement, dans des zones « contraintes » par les risques technologiques (proches de la raffinerie TOTAL de Feyzin) et la pollution des sols.

Ce dispositif, construit en lien avec les industriels de la Vallée de la Chimie et avec le soutien de nombreux partenaires techniques et financiers (CDC, BPI, ADEME, FEDER...), s'adresse à la fois à des utilisateurs finaux (PME/PMI, start-up, ETI, grands groupes...) et à des opérateurs et ensembliers immobiliers.

Trois catégories de friches ont été mises à disposition des porteurs de projets avec des objectifs distincts :

- > des terrains/bâtiments nus à vocation industrielle ;
- > des terrains/toitures/parking à vocation production d'énergie solaire (photovoltaïque) ;
- > des terrains à vocation paysage productif.

---

<sup>1</sup> Directeur Général SERPOL, Groupe SERFIM, 2 chemin du Génie, B P 80, 69633 Vénissieux Cedex, courriel : [alain.dumestre@serpol.fr](mailto:alain.dumestre@serpol.fr)

<sup>2</sup> Métropole de Lyon, en charge du projet urbain Vallée de la Chimie. Courriel : [JLAHAIE@grandlyon.com](mailto:JLAHAIE@grandlyon.com)

## **Le paysage productif, un « process » de reconquête des friches industrielles au service du territoire**

Comment aller au-delà de l'idée de nature et de paysage ornemental aujourd'hui développé dans les projets urbains pour faire en sorte qu'un paysage génère de la valeur et conserve sa capacité d'évolution dans le temps ? Dans le contexte de la Vallée de la Chimie, où le gisement de paysage naturel et industriel est riche, varié, mais contraint, cette question offre un potentiel d'innovation et de développement économique et écologique exceptionnel : le paysage productif.

Le « Paysage productif » comporte une diversité de fonctions : création de technosols, plantation de biomasse, taillis à courtes rotation, création de plateformes de fertilisation, bourse des terres... Les gisements paysagers de la Vallée de la Chimie sont utilisés comme une ressource évolutive, pour une démarche et un ensemble de procédés paysagers de production souples (à l'image du projet de création d'une plateforme mutualisée de création de terres fertiles partagée entre les six plus grandes entreprises d'espaces verts de la Métropole) apte à répondre aux multiples possibilités d'évolutions du territoire.

La « boîte à outils » des solutions du paysage productif offre des réponses adaptées à de nombreux enjeux de la Vallée, et de la Métropole :

- > Traitement et régénération des sols sur les tènements industriels ;
- > Dépollution des sols par des techniques liées au domaine de la phytoremédiation ;
- > Fabrication de sols « vivants », fertilisation des sols inertes, technosols...
- > Plantation et culture de biomasse
- > Valorisation, stockage, transformation et utilisation des terres fertiles
- > Réintroduction de la biodiversité, par des stratégies de protection et de renaturation,
- > Esthétique d'un paysage industriel

L'exemple du projet de phytocentre porté par SERPOL dans le cadre de l'APPEL DES 30 illustrera une partie de cette présentation !

### **Le projet de Phytocentre SERPOL, dépolluer les terres au cœur de la Vallée de la Chimie**

Serpol, filiale spécialisée dans la dépollution du groupe lyonnais Serfim, va s'installer prochainement sur 3,2 hectares de terrain jouxtant la raffinerie de Feyzin. L'objectif est de dépolluer les terres impactées par des hydrocarbures en utilisant des végétaux, comme la luzerne ou le trèfle, grâce à un procédé efficace et éprouvé depuis plus de 5 ans (le procédé PHYTOSOL). Ce procédé de phytoremédiation est fondé sur le développement du système racinaire des plantes, et surtout sur la capacité des bactéries qui s'y trouvent à biodégrader les polluants organiques. Il constitue une alternative aux techniques conventionnelles de par sa technologie innovante, naturelle et écologique. Il ne provoque aucune nuisance. La principale nouveauté de ce projet est qu'il s'agit ici de construire un outil pérenne de gestion mutualisée des matériaux, qui s'adresse à tous les industriels locaux.